

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

D 8-4/2023

Exercice 2023

Décision
Budgétaire
Modificative n°1

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus, de nouvelles dépenses envisagées, de nouvelles recettes notifiées. Ces ajustements constituent des décisions budgétaires modificatives.

La décision budgétaire modificative n°1 prévoit :

- En section d'investissement :

RECETTES		DEPENSES	
021 – Virement de la section de fonctionnement	149 531.42 €	1641 – Emprunts en euros	-104 257.86 €
		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	253 789.28 €
TOTAL	149 531.42 €	TOTAL	149 531.42 €

- En section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
78 – Reprise sur amortissements et provisions	51 036.82 €	011 – Charges à caractère général	- 78 409.40 €
73 – Impôts et taxes	58 673.00 €	65 – Autres charges de gestion courante	16 850.00 €
		67 – Charges spécifiques	500.00 €
		68 – Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	4 756.00 €
		023 – Virement à la section d'investissement	149 531.42 €
		002 – Résultat de fonctionnement reporté	16 481.80 €
TOTAL	109 709.82 €	TOTAL	109 709.82 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2-1 /2023 du 02 février adoptant le Budget primitif 2023,

Vu la délibération 6-4 /2023 du 04 avril 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE : la Décision Budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 109 709.82 € et en section d'investissement à 149 531.42 € selon le document budgétaire ci-joint,

AUTORISE : Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 059-215905274-20230704-DEL8_4CM040723-BF



DIT :

que cette délibération peut être opposée au préfet
auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai
de deux mois à compter de sa notification et/ou sa
publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 059-215905274-20230704-DEL8_4CM040723-BF